

LETNA

**M. Jean-Christophe Châtel
Boulevard de l'Espérance
14123 CORMELLES-LE-ROYAL**

**DREAL Normandie
Mme Cindy Auzou
1 rue Recteur DAURE - CA 60 040
- 14006 CAEN Cedex**

Cormelles-le-Royal, le 13/12/2021

Référence dossier : CA/CL – 2021 – 14 – 476

Objet : Eléments de réponse au courrier de non recevabilité du 15-07-2021 ; demande d'enregistrement du 11-02-2020.

Madame,

Suite à la demande d'enregistrement déposée le 11-02-2020, puis modifiée et complétée le 22-06-2021, vous avez émis le 15-07-2021, un courrier de non recevabilité pour notre demande d'enregistrement au titre des ICPE.

Vous trouverez ci-joint les éléments de réponse à votre courrier, ainsi que les différentes pièces justificatives.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Jean-Christophe Châtel

I – Compatibilité avec les documents d'urbanisme

Vous trouverez en pièce jointe au dossier, le permis de construire accordé le 10 janvier 2020.

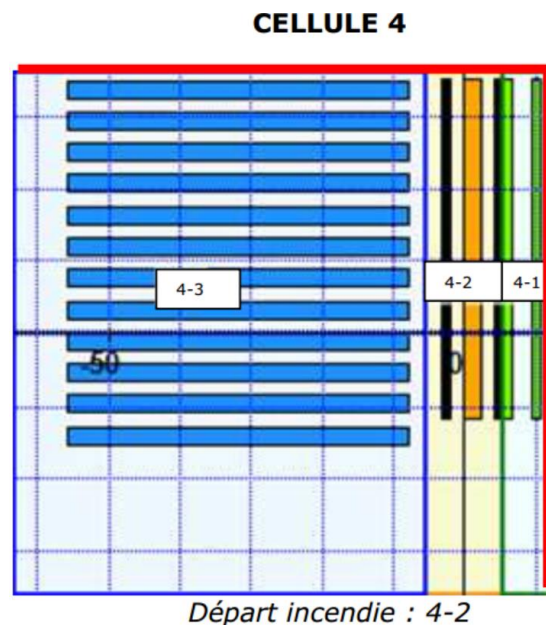
II – Respect des prescriptions techniques

Point 1 : Analyse complète de l'AM 1510 de la cellule 1

En complément d'analyse pour la cellule 1, vous trouverez dans cette pièce jointe un descriptif détaillé avec la prise en compte de l'arrêté ministériel du 15 avril 2010, en référence à l'enregistrement d'origine de cette cellule.

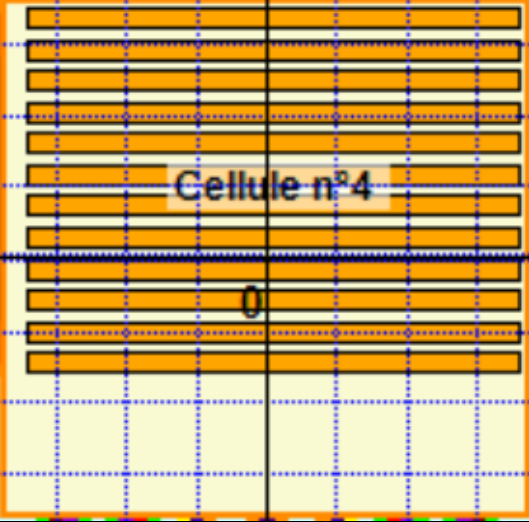
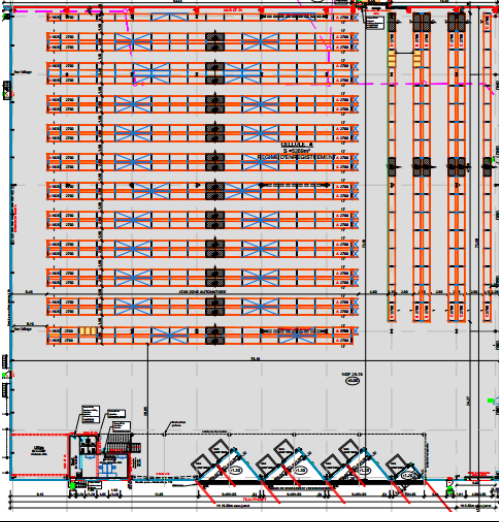
Point 2 : Evaluation des flux thermiques

L'étude FLUMilog jointe a bien été réalisée avec les caractéristiques techniques et structurales de la cellule 4. De façon à modéliser les différents sens de stockages en rack et les différentes hauteurs de la cellule, nous avons modélisé 3 cellules « fictives » (4-1, 4-2 et 4-3) séparées par des parois REI1 (comme préconisé par la méthode FLUMilog). Nous avons pris uniquement les caractéristiques les plus contraignantes en terme de risque incendie, ainsi les hauteurs de stockage et le volume de stockage se trouvent surélevés par rapport au stockage réel existant.

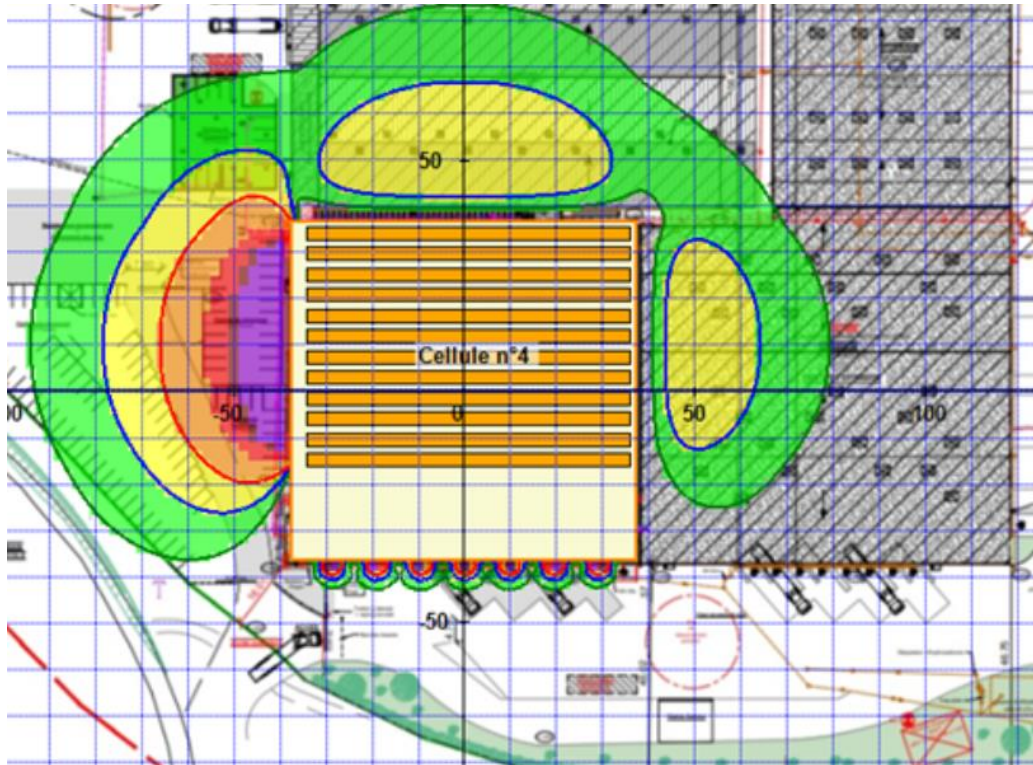


Cette modélisation avec des parois fictives, crée des cellules étroites et peu larges. Cette configuration (se voulant le plus proche de la réalité) conduit à l'obtention de résultats de modélisations incohérents. En effet l'algorithme du logiciel FLUMilog présente des lacunes lorsque l'on crée des parois fictives. Dans ce cas-là, le logiciel fait démarrer des feux successivement dans les cellules (4-2, 4-3, 4-1) ce qui conduit à une puissance d'incendie importante dans des petits espaces avec des propagations entres cellules.

Afin, de contourner le biais de ce logiciel, nous avons refait une nouvelle modélisation incendie pour la cellule 4 en considérant seulement une seule et unique cellule d'une hauteur identique sur toute la cellule (hauteur la plus haute de la cellule soit 12,3m => hypothèse majorante) et des conditions de stockages majorantes (12 doubles rack sur toute la longueur et une hauteur de stockage de 10,3 m).

		
	Condition de stockage modélisé	Condition de stockage réel
Hauteur cellule	12,3	12,3 (sur 58 m) 10,5 (sur 18 m)
Nombres double rack Longueur double rack	12 70 m	11 doubles sur 47 m dans la longueur 2 doubles sur 46 m dans la largeur
Nombres simple rack Longueur double rack	- -	1 simple sur 47 m dans la longueur 2 simples sur 46 m dans la largeur
Hauteur stockage	10,3	10,3 m 8,0 m (sur 7 m environ)
Nombre de niveaux	5	5 dans la partie la plus haute 4 dans la partie basse

Le résultat de cette nouvelle modélisation est bien différent. Il n'y a pas d'effets dominos vers les autres cellules (effets dominos à partir des flux à 8 kW/m², à partir des flux en orange). Il y a juste des effets à l'Ouest vers le parking.



Par ailleurs, la FAQ Propagation de FLUMilog du 01/12/2020 documente bien ce cas de figure. Pour les entrepôts relevant de la rubrique 1510, cette note indique que, quelle que soit la durée de feu calculée par FLUMilog, la modélisation de scénario de propagation pour des cellules n'est pas indiquée pour des cellules :

- de moins de 12 000 m²
- de moins de 23 m de hauteur
- pourvue d'une toiture ayant une résistance au feu 30 min
- avec un stockage composé de simples et doubles racks

Toutes ces conditions sont réunies concernant la cellule 4 de LETNA. La modélisation de scénario de propagation n'est donc pas à considérer.

Point 3 : Justificatif du caractère coupe-feu de chacun des murs

Deux attestations sont transmises pour justifier la conformité des murs coupe-feu : une attestation pour les murs de la cellule 4, et une attestation pour les murs des cellules 3 et 3 extension.

Point 4 : Evacuation des fumées et sprinklage sous la mezzanine

Comme précisé dans le dossier initial (PJ6 – Cellule 4 – page 11), le dessous de la mezzanine est équipé, comme le reste de la cellule, de détection et de sprinklage.

La mezzanine fait 330 m², avec une largeur de 7 mètres. Aucune rétention de fumée n'est possible du fait de sa conception, elle est totalement ouverte sur l'espace de stockage, à 5 mètres du niveau fini de la dalle. Par ailleurs des amenées d'air frais se font de façon continue puisque la mezzanine est

centrée au-dessus des quais et des portes de quais. Chaque niveleur de quai étant ajouré, cela laisse une entrée d'air en continu dans la cellule, et donc dans cette zone.

Point 5 : Alimentation en eau des 3 cellules ; certificat N1

Les 3 cellules sont bien alimentées en eau avec le même réseau et conformes à la norme APSAD.

Le rapport provisoire pour le certificat N1 est transmis en annexe, il a été établi le 03 mars 2021. Ce dernier comporte des réserves. Toutes les levées de réserves ont été mises en place, en atteste le courrier transmis au CNPP le 05 juillet 2021, que vous trouverez également en pièce jointe. Malgré nos relances multiples, nous sommes toujours dans l'attente du certificat N1 définitif.

Point 6 : Modalités d'évacuation des bureaux de la cellule 1

Pour les bureaux situés au Nord de la cellule 1, plusieurs chemins d'évacuation sont possibles :

- Sortie au Nord-Ouest des bureaux pour évacuation : par l'extérieur vers le Sud-Ouest le long de la cellule 3, ou par l'extérieur vers le Sud-Est le long de la cellule 4, ou par l'extérieur vers le Sud-Est puis à l'intérieur de la cellule 4.
- Sortie au Sud-Est des bureaux pour évacuation : par l'extérieur vers le Sud-Ouest le long de la cellule 4 et de la cellule 3, par l'extérieur vers le Sud-Est le long de la cellule 4, ou vers le Sud-Est par l'intérieur de la cellule 1, ou vers le Nord-Ouest par l'intérieur de la cellule 4.

Un schéma récapitulatif est joint en annexe.

Pour rappel, les moyens mis en œuvre pour lutter contre les incendies ainsi que les modalités d'évacuation de ces bureaux ont été validés par le SDIS lors de notre réunion du 27 mai 2020, sans amélioration à apporter du fait de la configuration du site existant et des moyens déjà déployés.

Point 7 : Zones de stationnement des engins de secours

Les zones de stationnement des engins de secours ont été validées par le SDIS lors de notre réunion du 27 mai 2020. Le SDIS a validé ces emplacements, et a affirmé que l'emplacement importe peu dans la mesure où toute la périphérie des bâtiments, les accès dans les couloirs le long des murs coupe-feu, ainsi que les portails, sont libres de toute occupation pour permettre la circulation et/ou le stationnement de leurs services. Cette préconisation est entièrement respectée.